



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

EB.AIR/2000/1/Add.3/Corr.1  
10 septembre 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION  
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Dix-neuvième session, Genève,  
11-14 décembre 2001  
Point 8 de l'ordre du jour

PROJET

EXAMEN DE 2000 DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES  
VISANT À RÉDUIRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Projet de rapport établi par le secrétariat

Additif

Rectificatif

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

#### IV. INFORMATIONS GÉNÉRALES

##### B. Cadre législatif et réglementaire

##### 2. Renseignements complémentaires sur les normes applicables aux combustibles

###### Paragraphe 50

Après Lituanie, ajouter République tchèque.

###### Paragraphe 51

Supprimer République tchèque [fioul léger, fioul moyen, fioul lourd, combustible solide (houille), combustible solide (lignite)],

##### D. Recherche et surveillance

##### 1. Activités de recherche et de surveillance menées en application de l'article 6 du Protocole relatif aux oxydes d'azote (question 61)

###### Paragraphe 199, Suisse

Après mesures portant sur de longues périodes. ajouter Entre 1988 et 1997, une réduction de 50 % de la concentration moyenne de COVNM et de 33 % de celle d'oxydes d'azote (NO et NO<sub>2</sub>) a été observée.

Dernière phrase du paragraphe, après cultures ajouter et les forêts.

-----